Le conseil municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à la Mairie

## TRANSFERT DU SIEGE DU CONSEIL DE FABRIQUE ET DECLASSEMENT DU PRESBYTERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'autorisation :

- de transférer le siège du conseil de fabrique de Stutzheim-Offenheim (actuellement, 22, route de Saverne) au 3, Place Germain-Muller (près de l'église), dans le bâtiment de la mairie, avec attribution d'un bureau paroissial indépendant; les réunions du conseil de fabrique pourront se tenir dans une salle communale;
- de faire déclasser par le préfet l'ancien presbytère de Stutzheim-Offenheim, destiné à la vente en vue de l'installation d'un magasin alimentaire de proximité (boulangerie-pâtisserie), projet qui répond au vœu de la population et de la municipalité;

et demande à M. le Chancelier de l'Archevêché de bien vouloir engager la procédure devant les autorités civiles compétentes.

### **VENTE DU PRESBYTERE**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire de la vente du presbytère à un boulanger pour un montant de 350 000,-€, sous réserve suspensive de l'obtention du transfert et du déclassement du presbytère.
- requiert que l'acquéreur constitue une servitude d'affectation exclusive, sur les biens vendus, d'une boulangerie-pâtisserie au rez-de-chaussée et au sous sol de l'immeuble ; la dite servitude bénéficiant à la commune. Cette servitude ne pourra être modifiée qu'avec l'accord express de la commune de Stutzheim-Offenheim.
- autorise Monsieur le Maire à faire rédiger et signer un compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents y afférant.

### PLAN LOCAL D'URBANISME AVENANT Nº2

le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avenant d'un montant de 2009,28 € TTC

## Réalisation d'emprunt pour assurer le financement du réaménagement de la place Germain Muller, des rues de la Mairie, du chevreuil et Langgass.

Le Maire de Stutzheim-Offenheim est autorisé à réaliser auprès de la CCM COTEAUX DE HAUSBERGEN à 67205 Oberhausbergen un emprunt d'un montant de 100 000,- € dont le remboursement s'effectuera en 15 ans.

- Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3,30 % fixe

# IFER SUR LES STATIONS RADIOELECTRIQUES (ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la taxe IFER à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour l'antenne relais téléphonie implantée route de Hurtigheim.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

### **CLASSEMENT DE NOUVELLES VOIES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- \* la nomination de nouvelles rues à Offenheim
  - vers l'ancienne décharge : l'impasse de la Sablière en alsacien : (Sàndgruawewaj)
  - rue du Mandelberg

en alsacien : (Màndelbarriwaj)

#### PRIMES CAE PASSERELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer une prime de fin d'année d'un montant de 350,- € à nos agents contractuels CAE Passerelle.

Objet : Avis sur le dossier de demande de déclassement de l'installation nucléaire de base (INB) nº44

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE:**

- de donner un avis favorable à la demande de déclassement du réacteur universitaire de Strasbourg-Cronenbourg formulée par son exploitant

<sup>\*</sup> d'appliquer la taxe des riverains pour un montant de 120 € le mètre linéaire pour une largeur de 1,50 mètre, indexé sur l'indice du coût de la construction.